

Fiche de données de sécurité Préparé conformément à Selon RPD (DORS / 2015-17)

1. Identification de la substance / mélange et de la société / entreprise

12787AP Date de Révision: 1.1 Identificateur de produit 11/11/2022

Remplace: 11/11/2022 Logiball PR12 APSF Nom du produit:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Pour une utilisation par des applicateurs formés conformément. Voir fiche technique.

Catalyseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Logiball Société/Entreprise:

4210 rue Jean-Marchand Quebec, QC G2C 1Y6 Tél: 418-656-9767 www.logiball.com

info@logiball.com Fiche technique produite par:

CHEMTREC 1-703-527-3887 (Appels hors des Etats Unis d'Amériques) 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

CHEMTREC 1-800-424-9300 (aux U.S.A)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë, orale, catégorie 4 Irritation des yeux, catégorie 2a Sensibilisation respiratoire, catégorie 1 Stot, exposition unique, catégorie 3, RTI Irritation cutanée, catégorie 2 Sensibilisation de la peau, catégorie 1

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole (s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Nommé des produits chimiques sur l'étiquette

peroxodisulfate de diammonium

Mentions de danger

| Toxicité aiguë, orale, catégorie 4 | H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
|-------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Irritation cutanée, catégorie 2 | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| Sensibilisation de la peau, catégorie 1 | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Irritation des yeux, catégorie 2a | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire, catégorie 1 | H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Stot, exposition unique, catégorie 3, RTI | H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Phrases de précaution | | |
| | P261 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/ aérosols. |
| | P264 | Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| | P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| | P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ |
| | | un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| | P285 | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un |
| | | équipement de protection respiratoire. |
| | P302+352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver |
| | | abondamment à l'eau et au savon. |
| | P304+340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur |
| | | et la maintenir au repos dans une position où elle peut |
| | D205 - 251 - 220 | confortablement respirer. |
| | P305+351+338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec |
| | | précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent |
| | | être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| | P333+313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un |
| | 1 000 1010 | médecin. |
| | P341 | S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| | P342+311 | En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |

2.3 Autres dangers

Aucune information

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges TBP ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Substances Dangereuses

Nom selon EEC Einec No. No.-CAS % Classifications

peroxodisulfate de 231-786-5 7727-54-0 75-100 H272-302-315-317-3

diammonium 19-334-335 2, Ox. Sol. 3, Resp. Sens. 1, Skin Irrit, 2. Skin Sens, 1.

STOT SE 3 RTI

Acute Tox. 4 Oral, Eye Irrit.

No.-CAS Facteurs M

7727-54-0

Informations Complémentaires: Le texte des instructions de danger GHS indiqué ci-dessus (le cas échéant) est indiqué à la section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Après le contact de la peau: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après le contact visuel: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle antipoison.

Autoprotection du secouriste :

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l' eau avant de les enlever ou portez des gants.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: 5.1

None Known

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné cidessus. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Composés halogénés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réamorçage possible. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

5.3 Conseils aux pompiers

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Eau pulvériséeDes produits de décomposition dangereux se forment en cas d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter toute formation de poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Éviter l'inhalation de la poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Veuillez consulter les réglementations en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Instructions pour une manipulation sûre: Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas respirer les poussières. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Sources directes de chaleur.

Conditions de stockage: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. STAR-SC13 <undefined>Stocker a l'abri des combustibles et materiaux inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS

(US)

Nom No.-CAS ACGIH TWA ACGIH STEL ACGIH Ceiling

peroxodisulfate de diammonium 7727-54-0

Nom No.-CAS OSHA PEL OSHA STEL

peroxodisulfate de diammonium 7727-54-0

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection respiratoire: Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143)Masque à poussière efficace. **Protection des yeux:** Lunettes de sécurité à protection intégrale. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection des mains: Gants imperméables. Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de

caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374. Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: White crystals

Etat Physique SOLIDE

Odeur Caractéristique

Seuil d'odeur Non determine

pH 5.2 1% solution

Point de fusion / point de congélation

(°C)

Point d'ébullition / plage (° C) N.D. - N.D.

Point éclair, (°C)

Taux d'évaporation Non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz)

Non déterminé

Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion

Coefficient de partage: n-octanol/water

Pression de vapeur Non déterminé

Densité de vapeur Non déterminé

Densité relative Non déterminé

Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau Non déterminé

Température d'auto-inflammation (°C)

Non déterminé

Température de décomposition (° C)

Non déterminé

Viscosité

Non déterminé

Propriétés explosives Non déterminé

Propriétés oxydantes

Non déterminé

9.2 Autres informationsFR

Contenu COV G / L: 0.00

Gravité spécifique (g / cm3) 1.980

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Une réaction explosive peut se produire en cas d'échauffement ou d'incendie. STAR-10.1-REACT8 <undefined>

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Stable dans des conditions normales. Température de décomposition auto-accélérée (SADT / TDAA): 55°C.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. STAR-10.3-REACT5 <undefined>

10.4 Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts. Agents réducteurs. Métaux lourdsIncompatible avec des acides forts et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carboneMonoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée). Acide benzoïque.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques 11.1

Toxicité aiguë:

LD50 oral: Aucune information disponible. Inhalation LC50: Aucune information disponible.

Aucune information disponible. Irritation:

Corrosivité: Aucune information disponible.

Sensibilisation: Aucune information disponible.

Aucune information disponible. Toxicité à doses répétées:

Aucune information disponible. Cancérogénicité:

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction:

Aucune information disponible.

Aucune information disponible. STOT-exposition unique:

Aucune information disponible. STOT-exposition répétée:

Aucune information disponible. Danger d'aspiration:

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

Dust / Mist Vapor LC50 LD50 oral Derme LD50 Gaz CL50 Nom Chimique No.-CAS LC50

> Les données au niveau de la substance ne sont pas

disponibles.

Informations Complémentaires:

Aucune information

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

vPvB:

EC50 48HR (Daphnia): Aucune information. Aucune information. IC50 72HR (algues): Aucune information. LC50 96HR (poisson):

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information.

12.5 Résultats des évaluations PBT et Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges TBP ou vPvB,

conformément à l'annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes: Aucune information.

No.-CAS **Nom Chimique** EC50 48hr IC50 72hr LC50 96hr

7727-54-0 peroxodisulfate de diammonium Aucune information. Aucune information. Aucune information.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets: Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Une élimination incontrôlée ou un recyclage de cet emballage n'est pas permis et peut être dangereux. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU UN1444

14.2 Désignation officielle de transport de l' Ammonium persulfate

ONU

non applicable Nom technique

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 5.1

> non applicable Danger d'expédition subsidiaire

14.4 Groupe d'emballage

non applicable 14.5 Dangers pour l'environnement 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

EMS-NO.:

Non applicable

non applicable

Transport en vrac conformément à l'annexe II Non applicable

de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC

15. Informations réglementaires

15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

Règlements nationaux:

Numéro d'enregistrement des produits du Non disponible

Danemark:

Non disponible Code de Mal danois:

Non disponible Code de mal danois - mélange:

Non disponible Numéro d'enregistrement des produits suédois:

Numéro d'enregistrement des produits de la

Non disponible

Classe WGK:

Non disponible

Règlements internationaux: comme suit -

* DSL canadien:

Tous les ingrédients chimiques inclus sur inventaire ou sont exempts.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

16. Autres informations

Texte pour les déclarations de danger GHS indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:

Peut aggraver un incendie; comburant. H272

H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoguer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H334

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Raisons de révision

Revision Statement(s) Changed

Aucune information

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark; Règlement n° 1907/2006 de la Commission de l'Union européenne sur REACH modifié dans le règlement (UE) 2015/830;

Union européenne Règlement (CE) n $^{\circ}$ 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) et ultérieures adaptations de progrès technique (ATP);

Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

Acronym / Abbreviation Key:

CLP Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges

EC Commission Européenne EU Union Européenne

US Etats Unis

CAS Chemical Abstract Service

EINECS Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

LTEL Limite d'Exposition à long terme STEL Limite d'Exposition à court terme OEL Limite d'exposition professionnelle

ppm Parties par million

mg/m3 Milligrammes par mètre cube TLV Valeur limite d'exposition

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists

OSHA Occupational Safety & Heath Administration

PEL Limites d'exposition admissibles VOC Composés organiques volatils

g/l Grammes par litre

mg/kg Milligrammes par kilogramme

N/A Non applicable

LD50 Dose létale pour 50%

LC50 Concentration létale pour 50%

EC50 Concentration Efficace Médiane à 50% IC50 Concentration Inhibitrice Médiane à 50%

TBP Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques vPvB Substance très persistantes et très bioaccumulables

EEC Communauté Economique Européenne

ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer

UN Nations Unies

IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses IATA Association Internationale pour le Transport Aérien

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires,

1973 complétée par le protocole de 1978.

IBC Grand Reservoir Vrac

RTI Irritation des voies respiratoires

NE Effets narcotiques

STOT Toxicité spécifique pour certains organes cilbles

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir

obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.